

Groupe consultatif sur la stratégie de l'UPOV en matière de ressources**CG-URS/2/2****Deuxième réunion
Genève, 18 mars 2026****Original : anglais
Date : 3 mars 2026****SCÉNARIOS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE 2026-2029
ET PRÉSENTATION DES MESURES DE MAÎTRISE DES COÛTS***Document établi par le Bureau de l'Union**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV***INTRODUCTION**

1. Le Groupe consultatif sur la stratégie de l'UPOV en matière de ressources (CG-URS) a tenu sa première réunion à Genève le 10 décembre 2025 et est convenu "que le Bureau de l'Union élaborerait des scénarios budgétaires qui serviraient de base aux futures discussions du CG-URS". Le CG-URS a noté que le document établi pour sa deuxième réunion présenterait les différents scénarios assortis de mesures liées au Plan de développement stratégique 2026-2029 (document C/59/14), ainsi que leurs coûts associés. Le document tiendrait également compte du financement intégral de l'augmentation des coûts liés à l'accord sur le niveau de service entre l'OMPI et l'UPOV. Les scénarios montreraient clairement la hiérarchisation des activités et initiatives et des services à fournir par l'UPOV (voir le paragraphe 16 du document CG-URS/1/2 "Compte rendu").

2. En outre, le CG-URS "a noté que le Bureau réaffirmerait son engagement en faveur de l'efficacité et continuerait à prendre des mesures d'économie, en fournissant des informations sur les mesures déjà prises et sur les efforts d'économie possibles à l'avenir" (voir le paragraphe 17 du document CG-URS/1/2 "Compte rendu").

3. L'annexe I du présent document contient trois scénarios pour la mise en œuvre du Plan de développement stratégique 2026-2029 (document C/59/14) et l'annexe II présente un aperçu des mesures de maîtrise des coûts.

Documents de référence :

- Stratégie de l'UPOV en matière de ressources (document [C/59/16](#))
- Plan de développement stratégique 2026-2029 (document [CC/59/14](#))

[Les annexes suivent]

ANNEXE I

**SCÉNARIOS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE 2026-2029
(DOCUMENT [C/59/14](#)) ET LES COÛTS ASSOCIÉS**

1. Le Plan de développement stratégique approuvé par le Conseil le 24 octobre 2025 définit les orientations stratégiques de l'UPOV et sert de base à l'élaboration du programme et budget pour 2026-2027 et pour 2028-2029. Il est conçu pour garantir que l'UPOV reste au premier plan en matière de protection des obtentions végétales, apportant de la valeur ajoutée à ses membres et contribuant à la sécurité alimentaire mondiale et à l'innovation agricole.

2. Le Plan de développement stratégique définit les résultats escomptés et les facteurs de risque pour chaque pilier stratégique :

- Le **pilier 1** met l'accent sur la gouvernance, la participation et la définition de l'avenir du système de protection des obtentions végétales grâce à une collaboration étroite avec les membres de l'UPOV et les parties prenantes.
- Le **pilier 2** renforce la communication, l'orientation, la formation, l'harmonisation et la coopération technique afin de faciliter la mise en œuvre du système de l'UPOV et l'élargissement du nombre de membres de l'UPOV.
- Le **pilier 3** favorise la mise en place de services numériques et de bases de données de qualité, notamment UPOV e-PVP, afin d'améliorer l'efficacité et la cohérence au sein de l'UPOV.

3. Les trois scénarios budgétaires ci-dessous, avec les coûts associés, sont présentés conformément aux résultats escomptés (RE) dans le cadre des piliers stratégiques et de la fondation du Plan de développement stratégique (voir le paragraphe 14 du Plan de développement stratégique).

RE 1.1	Gouvernance par le Conseil de l'UPOV et travaux des comités de l'UPOV et autres organes de l'UPOV
RE 1.2	Élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
RE 2.1	Sensibilisation accrue au rôle du système de l'UPOV
RE 2.2	Orientations et assistance concernant la Convention UPOV et sa mise en œuvre
RE 2.3	Harmonisation et coopération accrues en matière d'examen
RE 3.1	Élaboration des services UPOV e-PVP
RE 4.1	Assurer la viabilité financière
RE 4.2	Un secrétariat habilité et doté des ressources et de la formation nécessaires pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante

SCÉNARIO 1 “MISE EN ŒUVRE COMPLÈTE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE” : IMPACT EN MATIÈRE DE TRANSFORMATION ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE TOTAL

RE 1.1 Gouvernance par le Conseil de l’UPOV et travaux des comités de l’UPOV et autres organes de l’UPOV

- **L’UPOV met en œuvre sa vision stratégique** en garantissant un système moderne, harmonisé et mondialement reconnu de protection des obtentions végétales, en phase avec les tendances en matière de technologie, de durabilité et de parties prenantes.
- **L’UPOV se positionne comme un leader mondial dynamique** qui facilite les discussions politiques tant au sein de l’UPOV que dans d’autres organisations internationales ayant un lien avec son mandat. L’Union favorise les collaborations stratégiques avec les parties prenantes afin d’examiner les innovations technologiques, le changement climatique et les tendances du commerce mondial, et d’adapter le système de protection des obtentions végétales aux nouveaux modèles économiques.

Pour atteindre les objectifs susmentionnés du Plan de développement stratégique, des fonds supplémentaires sont nécessaires afin de mener à bien l’analyse des données à partir de sources internes et externes. Cela permettra de mieux comprendre les conditions générales dans lesquelles l’UPOV et ses parties prenantes opèrent, ainsi que les tendances susceptibles d’influencer les travaux de l’UPOV. Ce programme de travaux n’est actuellement pas inscrit au budget. Un montant supplémentaire de 50 000 francs suisses de ressources autres que les ressources en personnel serait nécessaire pour financer ces travaux.

RE 1.2 Élaboration d’une législation relative à la protection des obtentions végétales conforme à l’Acte de 1991 de la Convention UPOV

- **Soutien législatif complet** visant à accélérer l’augmentation du nombre de membres, y compris des activités de sensibilisation destinées aux parties prenantes nationales concernées afin de démontrer comment l’adhésion à l’UPOV contribue au développement agricole tout en facilitant la réalisation des objectifs nationaux de développement. Afin de répondre à la demande croissante d’assistance législative en matière de protection des obtentions végétales, il serait nécessaire de recruter un expert juridique¹ (0,5 ETP²).

Il est essentiel de nouer des relations sur place avec les futurs membres afin de bien comprendre les objectifs politiques et les contextes locaux, et de favoriser la collaboration avec les décideurs politiques et les parties prenantes. L’analyse documentaire et les échanges virtuels ne suffisent pas à eux seuls à fournir le niveau d’assistance nécessaire pour atteindre cet objectif. L’organisation d’événements et de missions impliquant le personnel et les experts de l’UPOV nécessiterait 50 000 francs suisses en ressources autres que les ressources en personnel, qui ne sont actuellement pas inscrites au budget.

RE 2.1 Sensibilisation accrue au rôle du système de l’UPOV

- **Une communication efficace et de portée mondiale** pour renforcer la légitimité de l’UPOV, renforcée par un contenu multilingue et une forte présence sur les différents canaux de communication de l’UPOV (actuellement le site Web, la lettre d’information, LinkedIn, X et YouTube). Le budget biennal consacré à la maintenance et à l’amélioration du site Web de l’UPOV s’élève actuellement à 21 000 francs suisses. Un montant supplémentaire de 60 000 francs suisses serait nécessaire pour améliorer les fonctionnalités du site Web, ainsi que 0,25 ETP¹ supplémentaire pour développer le contenu et renforcer la présence de l’UPOV sur ses canaux de communication.

RE 2.2 Orientations et assistance concernant la Convention UPOV et sa mise en œuvre

- **Renforcement des capacités dans la mise en œuvre de la protection des obtentions végétales**, couvrant des thèmes clés tels que l’examen des demandes, la commercialisation et la défense des droits. Cela nécessite la mise à jour des programmes d’enseignement à distance

¹ L’expert juridique se concentrerait sur les activités relevant du résultat escompté 1.2, mais accomplirait également des tâches relevant des résultats escomptés 1.1, 2.1 et 2.2.

² ETP : Équivalent temps plein.

de l'UPOV, l'organisation de formations sur place et l'amélioration continue du programme de certificat UPOV en matière de protection des obtentions végétales. L'amélioration du contenu et de la structure des programmes d'enseignement à distance afin d'y intégrer les nouveaux outils pédagogiques et de communication permettra d'améliorer considérablement les résultats des apprenants. De plus, il est nécessaire de favoriser les partenariats universitaires afin de mobiliser les jeunes. Les nouveaux publics cibles, identifiés grâce à l'analyse prospective, comprendront les petites et moyennes entreprises (PME) et les parties prenantes dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

Les mises à jour nécessaires des programmes d'enseignement à distance de l'UPOV nécessiteraient 40 000 francs suisses. Actuellement, ce montant n'est pas inscrit au budget.

Afin de renforcer les capacités des membres dans la mise en œuvre du système de protection des obtentions végétales, 60 000 francs suisses seraient nécessaires pour organiser des événements visant à assurer un transfert efficace des connaissances et un accompagnement pratique. Actuellement, ce montant n'est pas inscrit au budget.

- **Des activités de sensibilisation visant à aider les décideurs politiques** dans leur démarche d'adhésion à l'UPOV seront mises en œuvre dans le cadre du programme de l'UPOV à l'intention des cadres.

Cela nécessite un financement de 100 000 francs suisses par programme ainsi qu'un appui administratif (0,25 ETP). Ce scénario prévoit un programme de l'UPOV à l'intention des cadres³ par exercice biennal.

RE 2.3 Harmonisation et coopération accrues en matière d'examen

- **La coopération internationale est renforcée**, ce qui permet d'atteindre des niveaux adéquats d'harmonisation, de partager les rapports d'examen DHS et de rationaliser les procédures inspirées d'autres systèmes de propriété intellectuelle. Ce volet d'activités alimentera également le projet pilote UPOV PRISMA Plus⁴.
- **Les mises à jour apportées au modèle de principes directeurs d'examen pour l'examen DHS** et la coopération viendront compléter l'appui continu apporté aux groupes de travail techniques. Comme l'a révélé l'exercice d'analyse prospective, cette initiative sera élargie afin d'aider les différents services à élaborer des principes directeurs d'examen nationaux et régionaux qui soient conformes aux orientations de l'UPOV.

Les mises à jour du modèle de principes directeurs d'examen nécessiteront 140 000 francs suisses supplémentaires. Actuellement, seul le maintien est inscrit au budget, pour un montant de 37 500 francs suisses. Afin de répondre à la demande croissante d'assistance technique, il serait nécessaire de recruter un expert technique (1 ETP). En outre, pour permettre au personnel de l'UPOV d'assister en personne aux réunions des groupes de travail techniques et d'apporter une contribution technique directe, un montant supplémentaire de 60 000 francs suisses serait nécessaire.

RE 3.1 Élaboration et maintien des services UPOV e-PVP

- **La transformation numérique est réalisée de bout en bout**, avec le déploiement, la maintenance et l'adaptation d'UPOV e-PVP (UPOV PRISMA, module d'administration, module d'échange de rapports d'examen DHS, PLUTO) afin de répondre à la demande mondiale. Un appui adéquat est apporté aux membres et aux utilisateurs grâce à une assistance et à une formation ciblées, tandis que l'évolution continue du système tiendra compte des commentaires des utilisateurs.

Les services UPOV PRISMA sont stables et faciles à utiliser, ils s'appuient sur une technologie de pointe afin d'accroître leur adoption par les membres de l'UPOV et les obtenteurs et d'étendre leur couverture à d'autres espèces. Cela nécessiterait un montant supplémentaire de 400 000 francs suisses (actuellement, 77 500 francs suisses sont inscrits au budget pour couvrir

³ Dans le passé, le programme était organisé chaque année et financé par des ressources extrabudgétaires qui ne sont actuellement pas disponibles.

⁴ L'objectif du projet est d'identifier les informations fondamentales communes afin de rationaliser le dépôt des demandes et de faciliter une harmonisation et une coopération accrues en matière d'examen.

la maintenance d'UPOV PRISMA). Un financement de 180 000 francs suisses serait nécessaire pour appuyer la mise en œuvre efficace d'une stratégie de commercialisation et de formation.

Pour que l'UPOV puisse maintenir la version de base du module d'administration d'UPOV e-PVP, un financement de 30 000 francs suisses serait nécessaire (actuellement, ce montant n'est pas inscrit au budget ordinaire⁵). Les coûts liés à l'intégration de deux services supplémentaires sont estimés à 30 000 francs suisses (actuellement, ce montant n'est pas inscrit au budget).

Afin de renforcer la coopération en matière d'examen, il est nécessaire de poursuivre l'amélioration du module d'échange de rapports d'examen DHS d'UPOV e-PVP, notamment en permettant aux membres de l'UPOV de partager leurs procédures en matière d'examen DHS et les informations relatives à leurs systèmes de gestion de la qualité. Le coût estimé de ces travaux s'élève à 60 000 francs suisses (actuellement, ce montant n'est pas inscrit au budget). Un montant supplémentaire de 70 000 francs suisses (actuellement, ce montant n'est pas inscrit au budget ordinaire⁵) serait nécessaire pour la maintenance du module d'échange de rapports d'examen DHS.

Des améliorations doivent être apportées à la base de données PLUTO afin de rendre l'interface de recherche et la saisie des données plus conviviales, notamment grâce à des outils permettant aux membres de transférer les données relatives aux publications sur la protection des obtentions végétales et les informations relatives aux descriptions variétales. Ces améliorations élargiront la portée de la base de données sur les variétés végétales et faciliteront l'examen efficace des dénominations variétales. Le financement nécessaire à la mise en œuvre de ces améliorations s'élève à 140 000 francs suisses (actuellement, ce montant n'est pas inscrit au budget pour l'instant). Le montant actuellement inscrit au budget pour la maintenance de la base de données PLUTO est de 40 000 francs suisses.

RE 4.1 Assurer la viabilité financière

- **La viabilité financière est assurée**, ce qui permet à l'UPOV de fournir des services de qualité à ses membres et parties prenantes, conformément au Plan de développement stratégique 2026-2029.

RE 4.2 Un secrétariat habilité et doté des ressources et de la formation nécessaires pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante

- L'UPOV renforce la gestion axée sur les résultats et maintient une discipline budgétaire et une gestion financière prudente dans ses opérations.
- La continuité des activités est assurée grâce à un personnel correctement formé et répondant aux besoins stratégiques.
- L'UPOV bénéficie des services intégrés de l'OMPI. Les besoins de financement supplémentaires s'élèvent à 368 054 francs suisses.

⁵ Actuellement, la maintenance du module d'administration et du module d'échange de rapports d'examen DHS n'est pas couverte par le budget ordinaire de l'UPOV, mais financée par des ressources extrabudgétaires.

**RÉSUMÉ : SCÉNARIO 1 “MISE EN ŒUVRE COMPLÈTE DU
PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE”⁶**

Description	Supplémentaire - Scénario 1				P&B 26/27	Total pour l'exercice biennal	Total SBP (2 exercices biennaux)
	Personnel		Autres ressources	Total			
	ETP	Coût					
1.1 Gouvernance par le Conseil de l'UPOV et travaux des comités et autres organes de l'UPOV							
Analyse des données	-	-	50	50	-	50	100
					722	722	1 443
Sous-total	-	-	50	50	722	772	1 543
1.2 Élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV							
Soutien législatif complet	0,50	54	-	54	-	54	109
Soutien aux futurs membres (événements/missions)	-	-	50	50	-	50	100
					325	325	650
Sous-total	0,50	54	50	104	325	429	859
2.1 Sensibilisation accrue au rôle du système de l'UPOV							
Développer le contenu et renforcer la présence de l'UPOV sur les canaux de communication	0,25	27	-	27	-	27	54
Amélioration des fonctionnalités du site web	-	-	60	60	-	60	120
					555	555	1 110
Sous-total	0,25	27	60	87	555	642	1 285
2.2 Orientations et assistance concernant la Convention UPOV et sa mise en œuvre							
Mise à jour des programmes d'enseignement à distance de l'UPOV	-	-	40	40	-	40	80
Renforcement des capacités des membres dans la mise en œuvre du système de protection des obtentions végétales	-	-	60	60	-	60	120
Programme exécutif de l'UPOV	0,25	27	100	127	-	127	254
					1 910	1 910	3 820
Sous-total	0,25	27	200	227	1 910	2 137	4 275
2.3 Harmonisation et coopération accrues en matière d'examen							
Modèle TG (mises à jour, expert technique)	1,00	109	140	249	-	249	497
Participation à la réunion des TWP	-	-	60	60	-	60	120
					1 209	1 209	2 418
Sous-total	1,00	109	200	309	1 209	1 518	3 036
3.1 Mise au point des services UPOV e-PVP							
UPOV PRISMA (développement et commercialisation)	-	-	580	580	-	580	1 160
Module d'administration e-PVP (maintenance et déploiement)	-	-	60	60	-	60	120
Module d'échange DHS (développement et maintenance)	-	-	130	130	-	130	260
Base de données PLUTO (développement)	-	-	140	140	-	140	280
					1 083	1 083	2 165
Sous-total	-	-	910	910	1 083	1 993	3 985
4.1 Assurer la viabilité financière					422	422	845
Sous-total	-	-	-	-	422	422	845
4.2 Un Secrétariat habilité et doté des ressources et de la formation nécessaires pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante							
Services de l'OMPI	-	-	368	368	-	368	736
					1 390	1 390	2 779
Sous-total	-	-	368	368	1 390	1 758	3 516
TOTAL	2	217	1 838	2 055	7 616	9 671	19 343

⁶ En milliers de francs suisses.

SCÉNARIO 2 “MISE EN ŒUVRE RÉDUITE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE” : PROGRÈS STRATÉGIQUES GRÂCE À DES COMPROMIS CIBLÉS

RE 1.1 Gouvernance par le Conseil de l’UPOV et travaux des comités de l’UPOV et autres organes de l’UPOV

- **L’UPOV met en œuvre sa vision stratégique à un rythme plus lent et avec moins d’ambition**, sans parvenir à réaliser pleinement sa vision d’un système moderne, harmonisé et mondialement reconnu de protection des obtentions végétales, en phase avec les tendances en matière de technologie, de durabilité et de parties prenantes d’ici la fin de la période couverte par le Plan de développement stratégique 2026-2029. Certaines ambitions stratégiques et de coopération restent limitées dans leur portée.
- **L’UPOV n’est que partiellement en mesure de se positionner comme un leader mondial dynamique** qui facilite les discussions politiques tant au sein de l’UPOV que dans d’autres organisations internationales ayant un lien avec son mandat, en raison du manque de ressources nécessaires à la réalisation d’analyses de données.

RE 1.2 Élaboration d’une législation relative à la protection des obtentions végétales conforme à l’Acte de 1991 de la Convention UPOV

- **Soutien législatif complet** visant à accélérer l’augmentation du nombre de membres, y compris des activités de sensibilisation destinées aux parties prenantes nationales concernées afin de démontrer comment l’adhésion à l’UPOV contribue au développement agricole tout en appuyant la réalisation des objectifs nationaux de développement. Afin de répondre à la demande croissante d’assistance législative en matière de protection des obtentions végétales, il serait nécessaire de recruter un expert juridique⁷ (0,5 ETP).

Nouer des relations sur place avec les futurs membres afin de bien comprendre les objectifs politiques et les contextes locaux, et de favoriser la collaboration avec les décideurs politiques et les parties prenantes ne peut être que partiellement réalisé, ce qui se traduit par un soutien législatif moins personnalisé. L’analyse documentaire et les échanges virtuels resteront les principales méthodes de mise en œuvre. L’organisation d’événements et de missions impliquant le personnel et les experts de l’UPOV nécessiterait 30 000 francs suisses en ressources autres que les ressources en personnel (actuellement, ce montant n’est pas inscrit au budget).

RE 2.1 Sensibilisation accrue au rôle du système de l’UPOV

- **Les activités de sensibilisation et de communication visant à renforcer la légitimité de l’UPOV sont renforcées**, mais l’expansion multilingue et la présence mondiale ne sont pas pleinement concrétisées en raison de contraintes budgétaires. L’amélioration modérée des fonctionnalités du site Web, du contenu et de la présence sur les réseaux sociaux est estimée à 30 000 francs suisses. Le budget consacré à la maintenance et à l’amélioration du site Web de l’UPOV s’élève actuellement à 21 000 francs suisses.

RE 2.2 Orientations et assistance concernant la Convention UPOV et sa mise en œuvre

- **Le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la protection des obtentions végétales reste actif**, mais avec moins de partenariats universitaires et un transfert de connaissances limité. La capacité à soutenir les membres ou les nouveaux obtenteurs (PME/start-up) est réduite.

Les programmes d’enseignement à distance de l’UPOV restent inchangés, sans mise à jour du contenu ou de la structure. Le programme de l’UPOV à l’intention des cadres ne peut pas être organisé.

Le renforcement modéré des capacités des membres dans la mise en œuvre du système de protection des obtentions végétales (30 000 francs suisses pour organiser des événements) entraîne une réduction du transfert des connaissances et de l’accompagnement pratique. Actuellement, ce montant n’est pas inscrit au budget.

⁷ L’expert juridique se concentrerait sur les activités relevant du résultat escompté 1.2, mais accomplirait également des tâches relevant des résultats escomptés 1.1, 2.1 et 2.2.

RE 2.3 Harmonisation et coopération accrues en matière d'examen

- **L'harmonisation et la coopération s'améliorent**, mais les initiatives de transformation visant à faciliter la mise en œuvre de la protection des obtentions végétales, telles que des modèles d'examen DHS communs élargis et des procédures de demande simplifiées à l'appui du projet "UPOV PRISMA plus", progressent à un rythme modeste.
- **Les mises à jour du modèle de principes directeurs d'examen pour l'examen DHS** et la coopération, y compris l'appui aux TWP, peuvent être réalisées, même si la participation aux TWP sera principalement virtuelle, avec une présence physique limitée. Toutefois, la mise au point de nouvelles fonctionnalités destinées aux services qui élaborent des principes directeurs d'examen nationaux et régionaux sur la base des orientations de l'UPOV sera reportée.

Les mises à jour du modèle de principes directeurs d'examen nécessiteront 70 000 francs suisses supplémentaires. Actuellement, seul le maintien est inscrit au budget, pour un montant de 37 500 francs suisses. Afin de répondre à certaines des demandes d'assistance technique, il serait nécessaire de recruter un expert technique (0,5 ETP).

RE 3.1 Élaboration des services UPOV e-PVP

- **Les services et bases de données essentiels d'UPOV e-PVP** (UPOV PRISMA, module d'administration, échange de rapports d'examen DHS, PLUTO) **fonctionnent**, mais les activités de promotion et de formation sont limitées. Les fonctionnalités supplémentaires seront retardées ou mises en œuvre de manière sélective.

Les services UPOV PRISMA doivent être stables et faciles à utiliser, ils s'appuient sur une technologie de pointe afin d'accroître leur adoption par les membres de l'UPOV et les obtenteurs et d'étendre leur couverture à d'autres espèces. Cela nécessiterait 320 000 francs suisses supplémentaires (un montant de 77 500 francs suisses étant actuellement inscrit au budget pour couvrir la maintenance d'UPOV PRISMA). Un financement de 80 000 francs suisses couvrirait les activités de commercialisation et de formation.

Pour que l'UPOV puisse maintenir la version de base du module d'administration d'UPOV e-PVP, un financement de 30 000 francs suisses serait nécessaire (actuellement, ce montant n'est pas inscrit au budget ordinaire⁵). Aucun service supplémentaire ne sera intégré.

Le maintien de la version de base du module d'échange de rapports d'examen DHS d'UPOV e-PVP nécessite un financement de 70 000 francs suisses (actuellement, ce montant n'est pas inscrit au budget ordinaire⁵). Aucun nouvel outil pour aider les membres de l'UPOV à partager leurs procédures en matière d'examen DHS et des informations consignées sur leurs systèmes de gestion de la qualité ne serait disponible.

La maintenance de la base de données PLUTO sera assurée (un montant de 40 000 francs suisses est actuellement inscrit au budget). Des améliorations seront apportées afin de faciliter la contribution des données, pour permettre aux membres de transférer les données des publications relatives à la protection des obtentions végétales vers la base de données PLUTO. Cela nécessiterait 70 000 francs suisses (actuellement, ce montant n'est pas inscrit au budget). Les améliorations apportées en matière de partage des informations relatives à la description des variétés dans la base de données PLUTO et de convivialité de l'interface de recherche ne seraient pas mises en œuvre.

RE 4.1 Assurer la viabilité financière

- La viabilité financière s'améliore, ce qui permet à l'UPOV de progresser dans la mise en œuvre du Plan de développement stratégique 2026-2029. Cependant, de nombreuses initiatives stratégiques et essentielles définies lors de l'exercice d'analyse prospective devraient être annulées ou reportées.

RE 4.2 Un secrétariat habilité et doté des ressources et de la formation nécessaires pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante

- L'UPOV renforce la gestion axée sur les résultats et maintient une discipline budgétaire et une gestion financière prudente dans ses opérations.
- La continuité des activités est compromise. Effectif insuffisant et ne répondant pas pleinement aux besoins stratégiques.
- L'UPOV bénéficie des services intégrés de l'OMPI. Les besoins de financement supplémentaires s'élèvent à 368 054 francs suisses.

**RÉSUMÉ : SCÉNARIO 2 “MISE EN ŒUVRE RÉDUITE DU
PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE”⁶**

Description	Supplémentaire - Scénario 2				P&B 26/27	Total pour l'exercice biennal	Total SBP (2 exercices biennaux)
	Personnel		Autres ressources	Total			
	ETP	Coût					
1.1 Gouvernance par le Conseil de l'UPOV et travaux des comités et autres organes de l'UPOV	-	-	-	-	722	722	1 443
Sous-total	-	-	-	-	722	722	1 443
1.2 Élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV							
Soutien législatif complet	0,50	54	-	54	-	54	109
Réduction du soutien aux futurs membres (événements/missions)	-	-	30	30	-	30	60
					325	325	650
Sous-total	0,50	54	30	84	325	409	819
2.1 Sensibilisation accrue au rôle du système UPOV							
Amélioration limitée des fonctionnalités du site web, de son contenu et de sa présence sur les réseaux sociaux	-	-	30	30	-	30	60
					555	555	1 110
Sous-total	-	-	30	30	555	585	1 170
2.2 Orientations et assistance concernant la Convention UPOV et sa mise en œuvre							
Renforcement limité des capacités des membres dans la mise en œuvre du système de protection des obtentions végétales	-	-	30	30	-	30	60
					1 910	1 910	3 820
Sous-total	-	-	30	30	1 910	1 940	3 880
2.3 Harmonisation et coopération accrues en matière d'examen							
Modèle TG (mises à jour limitées et expert technique)	0,50	54	70	124	-	124	249
					1 209	1 209	2 418
Sous-total	0,50	54	70	124	1 209	1 333	2 667
3.1 Mise au point des services UPOV e-PVP							
UPOV PRISMA (développement)	-	-	400	400	-	400	800
Module d'administration e-PVP (maintenance)	-	-	30	30	-	30	60
Module d'échange DHS (maintenance)	-	-	70	70	-	70	140
Base de données PLUTO (contribution aux données)	-	-	70	70	-	70	140
					1 083	1 083	2 165
Sous-total	-	-	570	570	1 083	1 653	3 305
4.1 Assurer la viabilité financière					422	422	845
Sous-total	-	-	-	-	422	422	845
4.2 Un Secrétariat habilité et doté des ressources et de la formation nécessaires pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante							
Services de l'OMPI	-	-	368	368	-	368	736
					1 390	1 390	2 779
Sous-total	-	-	368	368	1 390	1 758	3 516
TOTAL	1	109	1 098	1 207	7 616	8 823	17 645

SCÉNARIO 3 “MISE EN ŒUVRE LIMITÉE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE” : VIABILITÉ MINIMALE ET MAINTENANCE OPÉRATIONNELLE

RE 1.1 Gouvernance par le Conseil de l’UPOV et travaux des comités de l’UPOV et autres organes de l’UPOV

- **La vision stratégique de l’UPOV est considérablement revue à la baisse pour la période couverte par le Plan de développement stratégique 2026-2029.** Les progrès vers un système de protection des obtentions végétales moderne, harmonisé et accessible à l’échelle mondiale, aligné sur les tendances en matière de technologie, de durabilité et de parties prenantes, restent limités, plusieurs initiatives clés ayant été reportées, réduites ou abandonnées, et les efforts de coopération se concentrant principalement sur les activités essentielles.
- **La capacité de l’UPOV à se positionner comme un leader mondial proactif est considérablement affaiblie.** Sa contribution aux discussions stratégiques au sein de l’UPOV et d’autres organisations internationales relevant de son mandat devient largement réactive, sans capacité à générer des analyses fondées sur des données, des perspectives d’avenir ou des orientations stratégiques.

RE 1.2 Élaboration d’une législation relative à la protection des obtentions végétales conforme à l’Acte de 1991 de la Convention UPOV

- **L’appui législatif à l’augmentation du nombre de membres est considérablement réduit.** Les activités de sensibilisation sont priorisées de manière sélective, en se concentrant sur les procédures d’adhésion avancées ou en cours plutôt que sur un engagement général avec les décideurs politiques et les parties prenantes nationales. En conséquence, le rythme d’augmentation du nombre de membres sera très limité et les occasions de démontrer la contribution de l’adhésion à l’UPOV à la réalisation des objectifs de développement agricole et national seront plus restreintes.

L’aide à l’élaboration de la législation sur la protection des obtentions végétales est fournie dans les limites des capacités existantes. Cela allongera les délais de réponse et réduira le niveau d’engagement personnalisé proposé aux futurs membres intéressés.

RE 2.1 Sensibilisation accrue au rôle du système de l’UPOV

- **Les activités de sensibilisation et de communication visant à renforcer la légitimité de l’UPOV sont considérablement réduites** en raison de la capacité limitée à développer des contenus multilingues et à assurer une présence mondiale. Les améliorations du site Web, le développement du contenu et la présence sur les canaux de communication de l’UPOV sont en grande partie reportés, seule la maintenance essentielle étant possible (actuellement, un montant de 21 000 francs suisses est inscrit au budget à cet effet), ce qui laisse de côté certaines possibilités de communication. En conséquence, la visibilité et la notoriété de l’UPOV auprès des décideurs politiques et des parties prenantes seraient limitées, et la capacité de l’organisation à appuyer une participation et des activités élargies serait réduite.

RE 2.2 Orientations et assistance concernant la Convention UPOV et sa mise en œuvre

- **Le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la protection des obtentions végétales se poursuit,** mais il n’est assuré que de manière sélective, et le transfert de connaissances et les partenariats universitaires sont limités. La formation et l’assistance reposent principalement sur des formats virtuels et peu coûteux, avec un appui limité sur place et une capacité réduite à répondre aux besoins des membres actuels et futurs, en particulier leurs PME et leurs start-up.

Les mises à jour de l’enseignement à distance de l’UPOV ne seront pas mises en œuvre et aucun programme de l’UPOV à l’intention des cadres n’est organisé. La participation en présentiel à des séminaires visant à soutenir le renforcement des capacités des membres est en grande partie impossible, les moyens de participer à des programmes universitaires ou à des activités nationales et internationales de renforcement des capacités étant limités. Cela entraînera une réduction de l’accompagnement pratique pour la mise en œuvre de la protection des obtentions végétales.

RE 2.3 Harmonisation et coopération accrues en matière d'examen

- **L'harmonisation et la coopération progressent lentement**, mais la capacité de l'UPOV à accélérer l'examen DHS et à mettre en œuvre des procédures de demande simplifiées dans le cadre du "projet UPOV PRISMA plus" est fortement limitée.

L'appui relatif au modèle de principes directeurs d'examen est limité au maintien uniquement (actuellement, un montant de 37 500 francs suisses est inscrit au budget), aucune nouvelle fonctionnalité ni aucun nouveau support de formation n'étant élaborés. La participation aux TWP n'est que virtuelle, ce qui réduit l'acceptation des rapports d'examen, diminue les possibilités de formation et ralentit l'élaboration en temps opportun des principes directeurs d'examen, limitant ainsi l'efficacité de la coopération internationale.

La capacité de l'UPOV à coordonner les travaux techniques et à remplir son rôle en tant qu'organisation internationale de normalisation pour l'examen DHS est limitée.

RE 3.1 Élaboration des services UPOV e-PVP

- **Les outils numériques et les bases de données restent opérationnels, mais ne sont pas enrichis** de nouvelles fonctionnalités importantes en phase avec les progrès technologiques. Les approches axées uniquement sur la maintenance seront privilégiées pour le module d'échange de rapports d'examen DHS, PLUTO et UPOV PRISMA.

La maintenance de la base de données UPOV PRISMA sera nécessaire, pour un montant de 77 500 francs suisses actuellement inscrit au budget. Aucun montant supplémentaire n'est alloué pour couvrir le développement, les essais et la gestion de projet, ni la promotion et la formation, y compris les missions.

La maintenance du module d'administration d'UPOV e-PVP dépend entièrement de ressources extrabudgétaires. Aucun nouveau service ne sera intégré au titre du budget de l'UPOV.

La maintenance de base du module d'échange de rapports d'examen DHS d'UPOV e-PVP nécessiterait 35 000 francs suisses (actuellement, ce montant n'est pas inscrit au budget ordinaire⁵) pour couvrir uniquement les corrections de sécurité essentielles. Les délais de réponse seraient plus longs, la fiabilité du système pourrait être compromise et aucune nouvelle fonctionnalité ne serait mise en œuvre pour partager les procédures en matière d'examen DHS et les systèmes de gestion de la qualité.

La maintenance de la base de données PLUTO sera assurée (un montant de 40 000 francs suisses est actuellement inscrit au budget). Il n'est pas possible d'améliorer davantage la convivialité de l'interface de recherche et de la contribution des données.

RE 4.1 Assurer la viabilité financière

- **La situation financière continue de stagner**, ce qui limite la capacité de l'UPOV à faire progresser le Plan de développement stratégique 2026-2029. Par conséquent, la plupart des initiatives stratégiques et essentielles définies dans le Plan de développement stratégique, y compris les conclusions de l'exercice d'analyse prospective, seront reportées ou annulées.

RE 4.2 Un secrétariat habilité et doté des ressources et de la formation nécessaires pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante

- L'UPOV renforce la gestion axée sur les résultats et maintient une discipline budgétaire et une gestion financière prudente dans ses opérations.
- La continuité des activités est gravement compromise en raison d'importantes pénuries de main-d'œuvre, ce qui crée des vulnérabilités opérationnelles et augmente le risque de perturbations des services fournis aux membres.
- L'UPOV bénéficie des services intégrés de l'OMPI. Les besoins de financement supplémentaires s'élèvent à 368 054 francs suisses.

**RÉSUMÉ : SCÉNARIO 3 “MISE EN ŒUVRE LIMITÉE DU
PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE”⁶**

Description	Supplémentaire - Scénario 3				P&B 26/27	Total pour l'exercice biennal	Total SBP (2 exercices biennaux)
	Personnel		Autres ressources	Total			
	ETP	Coût					
1.1 Gouvernance par le Conseil de l'UPOV et travaux des comités et autres organes de l'UPOV	-	-	-	-	722	722	1 443
Sous-total	-	-	-	-	722	722	1 443
1.2 Élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	-	-	-	-	325	325	650
Sous-total	-	-	-	-	325	325	650
2.1 Sensibilisation accrue au rôle du système UPOV	-	-	-	-	555	555	1 110
Sous-total	-	-	-	-	555	555	1 110
2.2 Orientations et assistance concernant la Convention UPOV et sa mise en œuvre	-	-	-	-	1 910	1 910	3 820
Sous-total	-	-	-	-	1 910	1 910	3 820
2.3 Harmonisation et coopération accrues en matière d'examen	-	-	-	-	1 209	1 209	2 418
Sous-total	-	-	-	-	1 209	1 209	2 418
3.1 Mise au point des services UPOV e-PVP							
Module d'échange DUS (maintenance)	-	-	35	35	-	35	70
					1 083	1 083	2 165
Sous-total	-	-	35	35	1 083	1 118	2 235
4.1 Assurer la viabilité financière					422	422	845
Sous-total	-	-	-	-	422	422	845
4.2 Un Secrétariat habilité et doté des ressources et de la formation nécessaires pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante							
Services de l'OMPI	-	-	368	368	-	368	736
					1 390	1 390	2 779
Sous-total	-	-	368	368	1 390	1 758	3 516
TOTAL	0	0	403	403	7 616	8 019	16 038

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES MESURES DE MAÎTRISE DES COÛTS

Mise en œuvre de mesures d'économie et d'efficacité

1. Au cours des 10 dernières années, l'UPOV a adopté une approche prudente et équilibrée en matière de gestion financière, mettant en œuvre des mesures d'efficacité ciblées tout en préservant la qualité et la continuité des services qu'elle fournit à ses membres.

- **Renforcer la surveillance grâce à l'harmonisation institutionnelle :** L'UPOV a nommé le même vérificateur externe des comptes que l'OMPI et a continué d'aligner son règlement financier et règlement d'exécution du règlement financier en conséquence. Cette approche favorise la cohérence, évite la répétition des travaux et facilite une gouvernance économique.
- **Moderniser les pratiques en matière de traduction :** L'introduction progressive de la traduction automatique et la révision des politiques linguistiques ont permis de réaliser des économies d'environ 68% en matière de traduction, tout en préservant l'accessibilité et la transparence pour les membres.
- **Adapter les modalités de participation aux réunions :** Sur la base des enseignements tirés ces dernières années, l'UPOV a élargi les formats de participation virtuelle et hybride. En conséquence, le budget consacré aux déplacements pour 2026-2027 devrait représenter environ un quart du niveau atteint en 2018-2019.
- **Rationaliser les structures des réunions :** Les sessions annuelles ont été regroupées, ce qui a permis de réduire le nombre total de jours de réunion de neuf à cinq. Les sessions des TWP ont également été réduites de cinq à quatre jours, en plus d'autres mesures visant à améliorer l'efficacité du travail des TWP. Le Comité de rédaction élargi ne se réunit plus en présentiel, sauf le soir de la session du TC. Le recours accru aux autorisations par correspondance a encore contribué à l'efficacité administrative et à la réduction des coûts logistiques.
- **Application de contrôles rigoureux des dépenses en matière de formation et d'assistance :** En ce qui concerne les activités de formation et d'assistance, les politiques relatives au financement des intervenants et des participants – telles que la limitation de la classe de voyage, la réduction des indemnités journalières de subsistance et la suppression des honoraires – ont également contribué à la maîtrise des dépenses à long terme, tout en préservant la qualité et l'efficacité de l'appui en matière de renforcement des capacités.

Mesures d'efficacité et de contrôle des coûts tournées vers l'avenir

2. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de développement stratégique 2026-2029, l'UPOV poursuivra activement la mise en œuvre de mesures de maîtrise de coûts dans tous les domaines d'activité du Plan de développement stratégique afin de contenir les dépenses, de réduire la répétition des travaux et de préserver les économies d'échelle tout en maintenant la qualité des services fournis aux membres.

RE 1.1 Gouvernance par le Conseil de l'UPOV et travaux des comités de l'UPOV et autres organes de l'UPOV

- Utiliser des approches analytiques mixtes associant différentes sources de données. Renforcer les partenariats avec les organisations, les membres et les établissements universitaires concernés afin de réduire la dépendance à l'égard de la recherche entièrement externalisée.
- Mettre au point des outils d'analyse évolutifs pouvant être réutilisés dans les domaines de la gouvernance, de la législation et des travaux techniques.
- Coordonner l'analyse prospective et la recherche stratégique avec d'autres organisations internationales, membres et parties prenantes afin d'éviter la répétition des travaux et de partager les informations.
- Poursuivre la modernisation des pratiques en matière de traduction à l'aide d'outils de pointe, tout en garantissant l'accessibilité et la transparence pour les membres.

RE 1.2 Élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV

- Élaborer des instruments législatifs normalisés, promouvoir une utilisation plus large des dispositions types et des orientations adoptées par le Conseil de l'UPOV, ainsi que des modules d'enseignement à distance afin de réduire les coûts liés aux services consultatifs.
- Appliquer un modèle d'aide à plusieurs niveaux (priorité au virtuel, missions ciblées là où l'impact stratégique est le plus élevé).
- Promouvoir des ateliers régionaux pouvant accueillir simultanément plusieurs membres potentiels afin d'optimiser les déplacements et le déploiement des experts.

RE 2.1 Sensibilisation accrue au rôle du système de l'UPOV

- Mettre en œuvre des stratégies de communication numérique évolutives (contenu multimédia réutilisable, outils de traduction assistée par l'IA pour accroître la portée et l'impact des documents et services de l'UPOV dans plusieurs langues).
- Tirer parti des partenariats avec les membres, les parties prenantes et les établissements universitaires pour coproduire du contenu de communication.
- Utiliser davantage les analyses pour cibler les efforts de sensibilisation là où l'impact de l'engagement est le plus élevé.

RE 2.2 Orientations et assistance concernant la Convention UPOV et sa mise en œuvre

- Étendre les formats de formation hybrides combinant des modules virtuels et des cours en présentiel ciblés.
- Promouvoir le certificat UPOV de protection des obtentions végétales et les centres régionaux de renforcement des capacités afin d'accroître l'impact et de réduire les frais de déplacement.

RE 2.3 Harmonisation et coopération accrues en matière d'examen

- Poursuivre l'examen des travaux du Comité technique et des groupes de travail techniques afin de rationaliser l'élaboration des principes directeurs d'examen.

RE 3.1 Élaboration des services UPOV e-PVP

- Procéder à un examen complet de la suite d'applications UPOV e-PVP en vue d'identifier les possibilités de normalisation de l'infrastructure technique entre les modules afin de réduire la complexité de la maintenance et les coûts de développement.
- Accroître l'automatisation des procédures d'échange et de publication des données afin de réduire la charge de travail manuelle.

RE 4.2 Un secrétariat habilité et doté des ressources et de la formation nécessaires pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante

- Dispenser des formations sur les nouveaux outils collaboratifs et les technologies modernes d'automatisation, et promouvoir l'utilisation d'outils d'IA afin d'accélérer et d'améliorer la qualité des tâches concernées.